



Procès-Verbal du Conseil syndical du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, à la salle du château de Salvert à Attignat sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

Date de la convocation : 05 décembre 2022

Étaient présents : 48 délégués sur 90

Nombre de votant : 49

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BEAUDET Florence, BERROT Daniel, BOUILLOUX Jean-Yves, CHANEL Patrick, CHANEL Serge, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean-Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GARNIER Laurence, GIROD Michel, GUIDARD Cyril, HENRY Raphaël, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MONIN Thierry, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PERNET Frédéric, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TOURAINE Michel, VIOLLET Yoann
// Supp : BERNARD Dominique, BESSON Alain, BRANCHE Pascal, DUBOIS Nathalie, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PLAISSE Roland, TRICAUD Lionel, VERNOUX Florine.

Ont donné pouvoir (1) : BOUTON Caroline a donné pouvoir à DAUJAT Baptiste

1. Secrétaire de séance : PAUGET Yves

2. Validation du compte-rendu du 27 septembre 2022

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2022	
2022-022	MODIFICATION AMORTISSEMENT LIE A LA M57
2022-023	AUTORISATION SIGNATURE POUR UN EMPRUNT A LONG TERME DE 600 000€
2022-024	REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT
2022-025	STRATEGIE OUVRAGES HYDRAULIQUES

2022-026	AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CABINET SEBAN POUR CONTENTIEUX
2022-027	ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX ENS LA VALLIERRE
DM N°2	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

3. Administration / statuts / RH

a. Point budgétaire

i. Point de situation - Fonctionnement

➔ Projection CA de fonctionnement au 07/11/2022 : + 18 789,90 €

ii. Point de situation - Investissement

➔ Projection CA d'investissement au 07/11/2022 : - 223 506,08 €

iii. Point de situation - Trésorerie

➔ Au 06 décembre 2022 le compte du syndicat est de 1 380 324 € (l'emprunt a été versé)

iv. Nombre d'opérations réalisées dans l'année 2022 (au 24/11/2022)

Pour les dépenses 2022 , du 01 janvier au 24 novembre 2022 :

88 bordereaux – 439 mandats – 945 022 €

Pour les recettes 2022, du 01^{er} janvier au 24 novembre 2022 :

29 bordereaux – 58 titres – 998 096 €

v. DM à prévoir

APPLICATION MOBILE – OPERATION 125 – ARTICLE 2051 + 20 000€

RESTAURATION ZH – OPERATION 116 – ARTICLE 2111 – 20 000€

Délibération du Conseil syndical pour Décision Modificative

b. ADMINISTRATION – Dématérialisation des marchés publics

Le syndicat s'est engagé dans la dématérialisation des actes budgétaires depuis plusieurs années. Pour poursuivre cet engagement, il est proposé d'être volontaire pour la télétransmission des actes de commande publique via l'application @CTES.

Le bureau du SBVR, réuni le 01/12/2022, a émis un avis favorable.

Délibération du Conseil syndical pour autoriser le Président à signer une convention avec la Préfecture pour permettre la dématérialisation des actes de commande publique

c. ADMINISTRATION – Médecine Préventive / CDG01

Le SBVR est adhérent au service de médecine préventive depuis plusieurs années. En avril 2022, un décret est venu modifier ou préciser plusieurs articles. Afin de suivre les nouvelles dispositions réglementaires applicables aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale suite à la parution du décret n° 2022-551 du 13 avril 2022, une mise à jour de la convention, établie en 2012 lors de la création du service, devient nécessaire.

Cette nouvelle convention introduit notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites. Le tarif

de 80 euros reste inchangé tout comme les prestations administratives. Le suivi de la périodicité des rendez-vous ainsi que les convocations des agents restent de la compétence des services des collectivités adhérentes.

Délibération du Conseil syndical pour autoriser le Président à signer une convention avec le CDG01 pour la nouvelle convention relative à la médecine du travail.

4. Avancement des travaux

- a. Restauration de la zone humide de Mantenay-Montlin
- b. Restauration de la zone humide de Malafretaz
- c. Reméandrage du bief du Carry à Jasseron
- d. Restauration de la Vallière et ses zones humides à Ceyzériat

5. Avancement des études

- a. Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH)
- b. Etude de faisabilité restauration de la Reyssouze à Bouvent-Pennessuy
- c. Etude de faisabilité restauration du Dévorah
- d. Maitrise d'œuvre pour la restauration de la Reyssouze à l'aval du barrage des Aiguilles
- e. Maitrise d'œuvre pour la restauration de la Reyssouze à Montagnat
- f. Maitrise d'œuvre pour la restauration de la Reyssouze au niveau de l'allée de Challes à Bourg-en-Bresse
- g. Observatoire

Installation d'une station Débit, Hauteur d'eau et température à Pont-de-Vaux en décembre 2022 ou janvier 2023 (financement Région AURA, Agence Eau et Département Ain). Cette station pourra également transmettre des alertes de sécheresse (hauteur et température) et de crue (débit et hauteur) à l'image de celle posées à Bourg-en-Bresse et Viriat.

Le réseau de 16 sondes de température sera posé en janvier/février 2023. Il est prévu 2 ou 3 relèves par an (stockage sondes limité et limiter le risque de pertes de données).

Des conventions nécessaires à leur pose (sur ouvrages ou sur terrains privés) devront être signées. Les contacts avec les gestionnaires et/ou les propriétaires ont été pris ou sont en cours. Lors du prochain CS, il est proposé de délibérer sur l'autorisation du Président à signer les conventions dans le cadre de l'observatoire et tous les documents afférents à l'affaire.

Délibération du Conseil syndical pour autoriser le Président à signer les conventions pour l'installation de matériel dans le cadre du réseau.

h. Trame turquoise et Marathon de la Biodiversité de Grand Bourg Agglomération

Le prochain COTECH relatif à la définition de la trame turquoise sur le bassin versant de la Reyssouze se tiendra le 15 décembre en présence du bureau d'étude Terroiko.

Le 25 novembre s'est tenu le COPIL de présentation des modalités partenariales pour la mise en œuvre du Marathon de la Biodiversité piloté par GBA et financé par l'Agence de l'eau RMC. La convention cadre formalise les engagements, le rôle et les missions de chacun ainsi que les modalités de financement. Le SBVR est en charge de diffuser la trame turquoise définit sur le territoire de GBA. Pour la réalisation de cette mission 13 jours sont affectés au SBVR avec un cout moyen de 379 €/jr.

Le lancement du marathon de la Biodiversité se fera sur notre site pilote en agroécologie à Malafretaz.

Délibération du Conseil syndical pour autoriser le Président à signer la convention pour la fourniture de données TT à GBA et financement des jours de participation.

6. Bilan mensuel PPRE / Vie du bassin versant

7. Communication

a. Commission Communication

La commission communication a eu lieu le 17 octobre 2022 en présentiel et visioconférence.

b. Recrutement d'un.e chargé.e de communication

L'offre est en cours de diffusion afin d'envisager une prise de poste le 01/02/2023 si possible. Ce recrutement est soumis à l'approbation du conseil syndical et sous réserve de l'attribution de financement dans le cadre du contrat environnemental. La fiche de poste est annexée au présent document.

Délibération du Conseil syndical pour autoriser le Président à recruter un.e chargé.e de communication dans le cadre d'un contrat de projet.

c. Animations scolaires

8. Participation Citoyenne

Lors du bureau du 08/09/2022, il a été proposé d'installer une gouvernance spécifique à ce projet, organisée autour d'une équipe projet présidée par B.Daujat. Le développement du projet Eau et participation citoyenne dont le syndicat est lauréat (appel à projet de l'Agence de l'Eau) requiert la mise en place d'une gouvernance. Cette gouvernance ayant pour objectif d'assurer le bon déroulement du projet permettra, à la manière d'un comité de pilotage, de mettre en lien la chargée de projet, l'équipe du syndicat, les élus et les partenaires. La proposition de composition de cette gouvernance est la suivante :

- Laurine Cornaton-Perdrix en tant que chargée de projet
- Alexandre Lafleur en tant que directeur du syndicat
- Mr Favier en tant que président du Syndicat
- Des élu.e.s du bureau et du conseil syndical volontaires : à ce jour, Mr Daujat à fait part de sa volonté de participer. Les élu.e.s assurent le lien du projet avec le territoire.
- Des représentant.e.s des structures partenaires : par exemple, un.e représentant.e du théâtre de Bourg-en-Bresse, un.e représentant.e de la Maison de l'Eau et de la Nature de Pont-de-Vaux, etc.

Délibération du conseil syndical pour entériner la composition de la commission en appelant à volontaires

a. Rencontre Ecovolontaires Unis Cité

9. Programmation 2023 et autorisation dépôt de subvention

Suite à une décision du conseil d'état le 30/10/2022 qui annule la possibilité d'instruire les opérations de restauration de cours d'eau en déclaration (2 mois d'instruction) et oblige les structures GEMAPI à soumettre leur demande de travaux en autorisation (9 à 10 mois d'instruction), la programmation est incertaine et fera probablement l'objet de modifications en 2023.

Délibération du Conseil syndical pour autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la programmation comprenant les demandes de subventions.

10. Réunions à venir

a. Conseils syndicaux

Pour 2023 : il est proposé de fixer 5 dates pour les prochains conseils syndicaux :

- Mardi 21 février 2023 à 19 h à périmètre « Ceyzériat/Montagnat » (salle à définir)
- Jeudi 23 mars 2023 à 19 h à la salle des familles à Viriat
- Mardi 20 juin 2023 à 19 h à périmètre « Montrevel/Malafretaz » (salle à définir)
- Jeudi 26 octobre 2023 à 19 h à la salle des fêtes à Saint-Jean-sur-Reyssouze (salle à confirmer)
- Mardi 12 décembre 2023 à 19 h à la salle des fêtes à Gorrevod

Si urgence ou besoin, une réunion pourrait être ajoutée

b. Autres événements

- i. Signature du contrat environnemental 2022 - 2024

11. Questions diverses

12. Liste des délibérations du conseil syndical du 13 décembre 2022

DM N°3	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3
2022- 028	CONVENTION AVEC LA PREFECTURE - DEMATERIALISATION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE
2022- 029	CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN - MEDECINE PREVENTION
2022- 030	CONVENTIONS STATION OBSERVATOIRE
2022- 031	CONVENTION AVEC GRAND BOURG AGGLOMERATION (GBA) - FOURNITURE DE DONNEES TRAME TURQUOISE ET FINANCEMENT DE JOURS
2022- 032	RECRUTEMENT D'UN (E) CHARGEE DE COMMUNICATION - CONTRAT DE PROJET - 24 MOIS
2022- 033	COMPOSTION DE LA COMMISSION PARTICIPATION CITYOENNE
2022- 034	PROGRAMMATION 2023 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS LIEES A LA PROGRAMMATION 2023

Jean Louis Favier
Président du SBVR



Yves Pauget
Secrétaire de séance
2ème Vice Président

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

DM N°3	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3
2022-028	CONVENTION AVEC LA PREFECTURE - DEMATERIALISATION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE
2022-029	CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN - MEDECINE PREVENTION
2022-030	CONVENTIONS STATION OBSERVATOIRE
2022-031	CONVENTION AVEC GRAND BOURG AGGLOMERATION (GBA) - FOURNITURE DE DONNEES TRAME TURQUOISE ET FINANCEMENT DE JOURS
2022-032	RECRUTEMENT D'UN (E) CHARGEE DE COMMUNICATION - CONTRAT DE PROJET - 24 MOIS
2022-033	COMPOSTION DE LA COMMISSION PARTICIPATION CITYOENNE
2022-034	PROGRAMMATION 2023 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS LIEES A LA PROGRAMMATION 2023

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 13 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N° 2022-028

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, à la salle du château de Salvart à Attignat sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

Date de la convocation : 05 décembre 2022

Étaient présents : 48 délégués sur 90

Nombre de votant : 49

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BEAUDET Florence, BERROT Daniel, BOUILLOUX Jean-Yves, CHANEL Patrick, CHANEL Serge, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean-Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GARNIER Laurence, GIROD Michel, GUIDARD Cyril, HENRY Raphaël, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MONIN Thierry, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PERNET Frédéric, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TOURAINE Michel, VIOLLET Yoann
// Supp : BERNARD Dominique, BESSON Alain, BRANCHE Pascal, DUBOIS Nathalie, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PLAISSE Roland, TRICAUD Lionel, VERNOUX Florine.

Ont donné pouvoir (1) : BOUTON Caroline a donné pouvoir à DAUJAT Baptiste

Secrétaire de séance : PAUGET Yves

OBJET : Avenant à la convention @ctes avec la Préfecture pour une extension du champ de télétransmission aux dossiers de commande publique

Monsieur le Président expose aux membres du conseil syndical que le syndicat s'est engagé dans la dématérialisation des actes budgétaires par délibération du 12 octobre 2017. Pour poursuivre cet engagement, il est proposé d'être volontaire pour la télétransmission des actes de commande publique via l'application @CTES.

Le bureau du SBVR, réuni le 01/12/2022, a émis un avis favorable à la télétransmission des actes de commande publique et à l'autorisation donnée au Président à signer l'avenant.

Seuls les marchés dont le montant atteint le seuil défini à l'article D.2131-5-1 du code des collectivités territoriales (215 000 HT au 01^{er} janvier 2022) et leurs avenants ainsi que tous les contrats de concession et leurs avenants (articles L.2121-1, L.2131-2 et L.1411-9 du CGCT) doivent être transmis au représentant de l'Etat.

Vu la circulaire de la Préfecture de l'Ain du 10 décembre 2021 qui présente la procédure détaillée de télétransmission des marchés publics et contrats de concession et qui a pour objet de présenter les dernières modifications à apporter à la convention @ctes par voie d'avenant,

Considérant que l'extension du champ de télétransmission aux actes de commande publique nécessite une modification de la convention @ctes déjà conclue, par la signature d'un avenant avec la Préfecture de l'Ain,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Syndical

- **APPROUVE** le principe de télétransmission des actes relatifs aux marchés publics.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention @CTES « de mise en œuvre de la procédure de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité », ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à Attignat et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 13 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N° 2022-029

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, à la salle du château de Salvart à Attignat sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

Date de la convocation : 05 décembre 2022

Étaient présents : 48 délégués sur 90

Nombre de votant : 49

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BEAUDET Florence, BERROT Daniel, BOUILLOUX Jean-Yves, CHANEL Patrick, CHANEL Serge, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean-Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GARNIER Laurence, GIROD Michel, GUIDARD Cyril, HENRY Raphaël, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MONIN Thierry, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PERNET Frédéric, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TOURAINE Michel, VIOLLET Yoann
// Supp : BERNARD Dominique, BESSON Alain, BRANCHE Pascal, DUBOIS Nathalie, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PLAISSE Roland, TRICAUD Lionel, VERNOUX Florine.

Ont donné pouvoir (1) : BOUTON Caroline a donné pouvoir à DAUJAT Baptiste

Secrétaire de séance : PAUGET Yves

OBJET : CONVENTION MEDECINE DE PREVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN -

Le président expose que le syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) est adhérent au service de médecine préventive depuis 2017. En avril 2022, un décret est venu modifier ou préciser plusieurs articles. Afin de suivre les nouvelles dispositions réglementaires applicables aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale pour donner suite à la parution du décret n° 2022-551 du 13 avril 2022, une mise à jour de la convention, établie en 2012 lors de la création du service, devient nécessaire.

Cette nouvelle convention introduit notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites. Le tarif de 80 euros par agent reste inchangé tout comme les prestations administratives. Le suivi de la périodicité des rendez-vous ainsi que les convocations des agents restent de la compétence des services des collectivités adhérentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Syndical

- **AUTORISE** le Président à signer la nouvelle convention de médecine préventive avec le centre de gestion de l'Ain qui prendra effet au 01^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Attignat et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DELIBERATION N° 2022-030

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, à la salle du château de Salvart à Attignat sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

Date de la convocation : 05 décembre 2022

Étaient présents : 48 délégués sur 90

Nombre de votant : 49

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BEAUDET Florence, BERROT Daniel, BOUILLOUX Jean-Yves, CHANEL Patrick, CHANEL Serge, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean-Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GARNIER Laurence, GIROD Michel, GUIDARD Cyril, HENRY Raphaël, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MONIN Thierry, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PERNET Frédéric, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TOURAINE Michel, VIOLLET Yoann

// Supp : BERNARD Dominique, BESSON Alain, BRANCHE Pascal, DUBOIS Nathalie, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PLAISSE Roland, TRICAUD Lionel, VERNOUX Florine.

Ont donné pouvoir (1) : BOUTON Caroline a donné pouvoir à DAUJAT Baptiste

Secrétaire de séance : PAUGET Yves

Délibération : Conventions pour la mise en place d'un observatoire des cours 

Le Président expose que dans le cadre de la mise en place d'un observatoire sur le bassin versant, l'installation de sondes de mesures et d'enregistrement est prévue sur les communes du Bassin Versant de la Reyssouze. Il sera nécessaire de signer des conventions avec les propriétaires ou exploitants des ponts ou des emplacements des équipements (communes, le département de l'Ain, propriétaire privé...) autorisant la pose de ces installations et l'utilisation des données produites.

Il est demandé aux membres du conseil syndical d'autoriser le président à signer les conventions relatives à l'installation de stations d'enregistrement et d'alerte de crue, à l'utilisation des données produites et tout autres documents relatifs à l'observatoire du bassin versant et stations de mesures.

**Le Conseil Syndical,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE**, le président à signer les conventions liées à l'observatoire du Bassin Versant de la Reyssouze, à l'installation des sondes de mesures et d'enregistrement et à l'utilisation des données produites de celles-ci des comme proposé ci-dessus et tous les actes nécessaires y afférents.

Fait à Attignat et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DELIBERATION N° 2022-031

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, à la salle du château de Salvart à Attignat sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

Date de la convocation : 05 décembre 2022

Étaient présents : 48 délégués sur 90

Nombre de votant : 49

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BEAUDET Florence, BERROT Daniel, BOUILLLOUX Jean-Yves, CHANEL Patrick, CHANEL Serge, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean-Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GARNIER Laurence, GIROD Michel, GUIDARD Cyril, HENRY Raphaël, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MONIN Thierry, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PERNET Frédéric, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TOURAINE Michel, VIOLLET Yoann

// Supp : BERNARD Dominique, BESSON Alain, BRANCHE Pascal, DUBOIS Nathalie, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PLAISSE Roland, TRICAUD Lionel, VERNOUX Florine.

Ont donné pouvoir (1) : BOUTON Caroline a donné pouvoir à DAUJAT Baptiste

Secrétaire de séance : PAUGET Yves

Délibération : Convention cadre avec Grand Bourg Agglomération (GBA) pour la fourniture de données de la trame turquoise et le financement de jours dans le cadre du Marathon de la Biodiversité

Le Président expose que le prochain COTECH relatif à la définition de la trame turquoise sur le bassin versant de la Reyssouze se tiendra le 15 décembre en présence du bureau d'étude Terroiko.

Le 25 novembre 2022 s'est tenu le COPIL de présentation des modalités partenariales pour la mise en œuvre du Marathon de la Biodiversité piloté par GBA et financé par l'Agence de l'eau RMC.

La convention cadre formalise les engagements, le rôle et les missions de chacun ainsi que les modalités le financement. Le SBVR a la charge de diffuser la trame turquoise définit sur le territoire de GBA. Pour la réalisation de cette mission 13 jours sont affectés au SBVR avec un cout moyen de 379 €/jr.

Le lancement du marathon de la Biodiversité se fera sur notre site pilote en agroécologie à Malafretaz.

Il est demandé aux membres du conseil syndical d'autoriser le président à signer la convention cadre avec Grand Bourg Agglomération (GBA) pour la fourniture de données de la trame turquoise et le financement de jours dans le cadre du Marathon de la Biodiversité

**Le Conseil Syndical,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- AUTORISE, le président à signer la convention cadre avec Grand Bourg Agglomération (GBA) pour la fourniture de données de la trame turquoise et le financement de jours dans le cadre du Marathon de la Biodiversité et tous documents nécessaires à cette opération .

Fait à Attignat et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 13 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N° 2022-032

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, à la salle du château de Salvart à Attignat sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

Date de la convocation : 05 décembre 2022

Étaient présents : 48 délégués sur 90

Nombre de votant : 49

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BEAUDET Florence, BERROT Daniel, BOUILLOUX Jean-Yves, CHANEL Patrick, CHANEL Serge, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean-Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GARNIER Laurence, GIROD Michel, GUIDARD Cyril, HENRY Raphaël, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MONIN Thierry, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PERNET Frédéric, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TOURAINE Michel, VIOLLET Yoann

// Supp : BERNARD Dominique, BESSON Alain, BRANCHE Pascal, DUBOIS Nathalie, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PLAISSE Roland, TRICAUD Lionel, VERNOUX Florine.

Ont donné pouvoir (1) : BOUTON Caroline a donné pouvoir à DAUJAT Baptiste

Secrétaire de séance : PAUGET Yves

Délibération : RECRUTEMENT CHARGE-E DE COMMUNICATION – CONTRAT PROJET

Le Président expose le projet de recrutement d'un (e) chargé.e de communication (contrat de projet d'une durée de 24 mois), il est précisé que ce recrutement se fera uniquement sous réserve de l'obtention de financement dans le cadre du contrat environnemental. Sous la responsabilité directe du directeur, et en lien avec les autres membres de l'équipe, ce chargé.e de communication participera à la nouvelle stratégie de communication du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) et mettra en œuvre les actions du plan de communication, principalement en accompagnement des actions du « Contrat environnemental 2022 - 2024 ». Il/elle sera en charge de l'évaluation et de l'adaptation de la stratégie de communication, en fonction des nouvelles orientations qui pourraient être définies par les élus et la direction.

Considérant le besoin ponctuel de la mission, il sera fait appel à un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale, sur la base d'un contrat de projet, filière technique, catégorie A ou B en fonction du profil qui sera retenu.

Ce poste sera ouvert pour une durée de 2 ans à compter du 01^{er} février 2023, la date de clôture sera évolutive en fonction de la date d'embauche tout en respectant la durée de 24 mois.

**Le Conseil Syndical,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE**, la création d'un poste de catégorie B ou A, filière technique (en fonction du profil trouvé) à temps complet d'un e chargé-e de communication à compter du 01^{er} février 2023. Ce poste sera ouvert à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans (contrat de projet) compte tenu du caractère lié au contrat environnemental signé par le syndicat et ses partenaires.
- **FIXE** la rémunération du chargé-e de communication sur la grille indiciaire applicable soit aux techniciens (catégorie B) soit aux ingénieurs territoriaux (catégorie A) selon son expérience et son profil. L'intéressé pourra prétendre au RIFSEEP selon la délibération en cours.
- **INSCRIRA** aux budgets les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à la rédaction du contrat, à engager les démarches et les dépenses nécessaires pour pourvoir ce poste aux conditions susmentionnées ;
- **SOLLICITE**, le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse à son meilleurs taux pour le financement du poste de chargé-e de communication ;
- **CHARGE** le Président de constituer le dossier de demande de subvention pour la création du poste chargé-e de communication ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Fait à Attignat et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DELIBERATION N° 2022-033

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, à la salle du château de Salvert à Attignat sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

Date de la convocation : 05 décembre 2022

Étaient présents : 48 délégués sur 90

Nombre de votant : 49

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BEAUDET Florence, BERROT Daniel, BOUILLOUX Jean-Yves, CHANEL Patrick, CHANEL Serge, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean-Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GARNIER Laurence, GIROD Michel, GUIDARD Cyril, HENRY Raphaël, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MONIN Thierry, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PERNET Frédéric, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TOURAINE Michel, VIOLLET Yoann

// Supp : BERNARD Dominique, BESSON Alain, BRANCHE Pascal, DUBOIS Nathalie, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PLAISSE Roland, TRICAUD Lionel, VERNOUX Florine.

Ont donné pouvoir (1) : BOUTON Caroline a donné pouvoir à DAUJAT Baptiste

Secrétaire de séance : PAUGET Yves

Délibération : création et composition de la commission participation citoyenne

Le président informe l'assemblée que lors du bureau du 08/09/2022, il a été proposé d'installer une gouvernance spécifique au projet Eau et participation citoyenne, présidée par Baptiste Daujat.

Cette gouvernance aura pour objectif d'assurer le bon déroulement du projet et permettra à la manière d'un comité de pilotage, de mettre en lien la chargée de projet, l'équipe du syndicat, les élus et les partenaires.

La proposition de composition de cette gouvernance est la suivante :

- Baptiste Daujat, président de la commission Eau et Participation citoyenne
- Laurine Cornaton-Perdrix en tant que chargée de projet
- Alexandre Lafleur en tant que directeur du syndicat
- Jean-Louis Favier en tant que président du Syndicat

- Des élu.e.s membres du bureau et/ou conseil syndical volontaires à participer à cette commission
- Des représentant.e.s des structures partenaires viendront compléter cette commission en fonction des partenariats qui seront signés dans le cadre du projet Eau et participation citoyenne (par exemple, un.e représentant.e du théâtre de Bourg-en-Bresse, un.e représentant.e de la Maison de l'Eau et de la Nature de Pont-de-Vaux, etc. liste non exhaustive)

Le Président fait appel à des volontaires, membres du conseil syndical pour venir rejoindre cette commission.

**Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

APPROUVE, la création la commission Eau et participation citoyenne

FIXE la composition de la commission participation citoyenne de façon suivante :

- Baptiste Daujat, président de la commission Eau et Participation citoyenne
 - Laurine Cornaton-Perdrix en tant que chargée de projet
 - Alexandre Lafleur en tant que directeur du syndicat
 - Jean-Louis Favier en tant que président du Syndicat
 - Des élu.e.s membres du bureau et/ou conseil syndical volontaires à participer à cette commission
 - Des représentant.e.s des structures partenaires viendront compléter cette commission en fonction des partenariats qui seront signés dans le cadre du projet Eau et participation citoyenne (par exemple, un.e représentant.e du théâtre de Bourg-en-Bresse, un.e représentant.e de la Maison de l'Eau et de la Nature de Pont-de-Vaux, etc. liste non exhaustive)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Fait à Attignat et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DELIBERATION N° 2022-034

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19h00, à la salle du château de Salvart à Attignat sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis

Date de la convocation : 05 décembre 2022

Étaient présents : 48 délégués sur 90

Nombre de votant : 49

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BEAUDET Florence, BERROT Daniel, BOUILLOUX Jean-Yves, CHANEL Patrick, CHANEL Serge, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean-Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GARNIER Laurence, GIROD Michel, GUIDARD Cyril, HENRY Raphaël, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MONIN Thierry, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PERNET Frédéric, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TOURAINE Michel, VIOLLET Yoann

// Supp : BERNARD Dominique, BESSON Alain, BRANCHE Pascal, DUBOIS Nathalie, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PLAISSE Roland, TRICAUD Lionel, VERNOUX Florine.

Ont donné pouvoir (1) : BOUTON Caroline a donné pouvoir à DAUJAT Baptiste

Secrétaire de séance : PAUGET Yves

Délibération : PROGRAMMATION 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le président présente la programmation 2023 du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) et rappelle que cet exercice a plusieurs objectifs :

- demander les subventions sur les coûts globaux des opérations éligibles et en fonction de leur état d'avancement (conception, exécution, suivi) aux partenaires financiers du Sbv : agence de l'eau, conseils départementaux, conseils régionaux, état, autre. Il rappelle que le conseil départemental de l'Ain demande de transmettre un dossier unique de demande d'aide financière au titre des aménagements, restauration et renaturation des cours d'eau et leurs annexes, d'ici le 15 décembre prochain, afin d'être proposée au vote de l'assemblée départementale, au cours du 1er trimestre de l'année 2023 ;

- préparer le débat d'orientation budgétaire 2023 et le vote du budget primitif 2023.

La programmation sera affinée pour le débat d'orientation budgétaire et pour le vote du budget primitif 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme 2023, annexé à cette délibération,

RAPPELE que le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif préciseront ce premier travail.

AUTORISE le président à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers, conformément au plan de financement de chacune de ces opérations.

AUTORISE le président à déposer le président à déposer les dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement et de signer les conventions afférentes à ce programme.

AUTORISE le président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Fait à Attignat et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire

Le Président,

Jean-Louis FAVIER



247

SYNDICAT BV REYSSOUZE - BUDGET PRINCIPAL SBVR

DM 2022

Code INSEE

Budget général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice :	90		
Nombre de membres présents	48		
Nombre de suffrages exprimés	49		
VOTES : Contre	0	Pour	49
Date de convocation :	05/12/2022		

L'an 2022, le 13 décembre 2022, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Louis FAVIER, Président.

Objet : Décision modificative budgétaire N°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051-125 : APPLICATION MOBILE		20 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		20 000.00 €
D 2111-116 : ACQUISITION FONCIERE AMENAG ZH	20 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000.00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par Jean-Louis FAVIER, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A , le .

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président

